

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MOCKO Yves Halford, Professeur
adjoint d'EPS de 1ère section de la caté-
gorie hiérarchie II (Jeunesse et Sports)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/187/FP du 5.7.62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret 67/51/FP-GE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes règle-
mentaires relatives aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements nouveaux en son article
1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 74/454 du 17.12.74 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 1er, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 16, 19 et 20 du
décret 63/79 du 26.2.63 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le décret 74/478 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires
des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté 5435/MJT.DGS.DGTFP du 5.8.81 autorisant
certains professeurs adjoints et maîtres d'EPS admis en 1ère
année d'Inspectorat, de professorat et de professorat adjoint
à suivre des cours à l'ISEPS (Université Marien NGOUABI) de
Brazzaville ;
(/u l'arrêté n° 3906/MJT.DGS.DGTFP du 26.6.81 portant
promotion au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des
cadres des catégories I et B des Services Sociaux (Jeunesse
et Sports) ;

D.B.

D.C.F.

(/u la lettre S82/DGS.DNAF du 30.1.82 du Directeur Général des Sports par intérim transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 15.01.82 ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 74/454 du 17.12.74 susvisé, Monsieur MOSKO Yves Wilfrid, Professeur Adjoint d'EPS de 3ème échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) titulaire du Certificat d'aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive délivré par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié d'EPS de 2ème échelon, indice 920. ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le II Août 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports

- Gabriel OBA - NGOUNOU. -

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Gessetoumba LENCOUNZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFP/DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	3
DPA.	3
INTERESSE.	1
DOSSIER.	3
SGCM/BC.	2